

Saison 2025-2026



REGLEMENT INTERIEUR COMPETITION :

Les entraîneurs du SKI CLUB donnent beaucoup de leur temps libre pour faire vivre la compétition. Nous demandons aux coureurs et aux parents de respecter les règles de fonctionnement. Tout manquement à ces règles pourra entraîner l'exclusion du Ski-Club.

- 1- **Les entraîneurs sont les seuls responsables pour faire respecter la discipline. Les coureurs sont sous la responsabilité des entraîneurs pendant les horaires des entraînements. Si un coureur quitte l'entraînement, sans prévenir, toute responsabilité sera déclinée par les entraîneurs en cas d'accident.**
 - Durant les entraînements, les coureurs sont sous la responsabilité de leurs coachs et doivent scrupuleusement écouter et respecter leurs consignes.
 - Sur la totalité de la période de prise en charge des coureurs par leurs coachs, les coureurs mineurs ne peuvent en aucun cas quitter leur groupe, sans accord explicite entre le(s) parent(s) et le coach en charge du groupe.
 - Un coureur qui quitte le groupe au cours d'un entraînement, ne pourra pas reprendre cet entraînement.
 - Un coureur absent doit prévenir son coach (message et/ou appel téléphonique)
- 2- Participation régulière des coureurs, à toutes les activités de la compétition.
- 3- **Respecter les horaires (départs, début de séance d'entraînement ...).**

Horaires des entraînements (skis aux pieds) :

Mercredi : 13h45 - 16h45

Samedi: 9h-13h

Dimanche: 9h-13h

Vacances scolaires: 9h-13h

Ces horaires sont susceptibles d'être adaptés par les entraîneurs en fonction des conditions météorologiques, du lieu de l'entraînement ou autres motifs.

L'heure fixée pour le début des entraînements est l'heure de départ, ski aux pieds. Signifiant qu'il faut être présent avant, pour pouvoir écouter les consignes des coachs, et leur faciliter la tâche, notamment dans la répartition du matériel à emporter sur les lieux d'entraînement.
- 4- Les entraîneurs sont les seuls à prendre les décisions pour la gestion des entraînements, leur programmation et la mise en œuvre de leurs contenus ainsi que les inscriptions aux courses.

Les personnes souhaitant avoir des explications et autres renseignements sur des aspects purement sportifs devront donc en premier lieu s'adresser aux entraîneurs eux-mêmes. **Une participation régulière aux entraînements conditionnera les inscriptions aux courses.**
- 5- Les inscriptions aux courses se font obligatoirement auprès des coachs du Ski Club de l'Alpe du Grand Serre par le compétiteur ou les parents eux-mêmes avant le **MERCREDI 17h**. Le calendrier et programme des courses sera défini sur le site internet du club. **S'il y a inscription à une course, toute absence non justifiée à ladite course sera facturée au coureur considéré.**
- 6- Les compétiteurs Adultes inscrits à la formule « Adultes U30-Master » devront prendre à leur charge les coûts des inscriptions aux courses et ne seront pas encadrés par un coach sur ces dites courses.
- 7- Les coureurs non-inscrits par le club ne pourront pas se présenter aux départs des courses.
- 8- Le rendez-vous pour les courses sera donné avant chaque course par le coach. **Pour les courses, les coureurs sont sous la responsabilité du coach et doivent respecter ses consignes et décisions pendant l'intégralité de la séance de ski** : échauffement - course - ski après la course. Ils devront également se munir des nourritures et boissons nécessaires à la journée (Sac à dos + pic nic + 1l d'eau mini).
- 9- En Courses et entraînements, **le port du casque (Casque FIS) et de la dorsale sont obligatoires + matériel de protection** adapté à la discipline (pour tous : protections mains-dents-tibias-genoux en slalom ; pour les U14 et plus : protections bras et avant-bras en géant également) + **matériel de ski adapté à la discipline** (skis de slalom en slalom et skis de géant en géant, aux normes actuelles). **Le matériel devra être entretenu pour la pratique de la compétition.**

- 10- **Pendant les entraînements une certaine autonomie est demandée aux coureurs. Ils sont souvent, hors parcours (slaloms, éducatifs...), en petit groupe pour effectuer les rotations ou faire des exercices techniques. Les directives données par les entraîneurs doivent être respectées :**
- Etre concentré à chaque départ de slalom d'entraînement ou d'atelier éducatif.
 - Laisser de la place au coureur dans le portillon de départ.
 - Les rotations aux remontées mécaniques doivent se faire au minimum à 2 et sur une piste balisée.
 - Lors des rotations, il est interdit de skier Hors-piste et de sauter des bosses.
 - Lorsque les coureurs sont fatigués et veulent rentrer au chalet, ils doivent en informer un entraîneur.
 - Les coureurs doivent participer à la mise en place de l'entraînement et au rangement du matériel en fin de séance.
 - Ranger correctement les skis devant et dans le chalet (ne pas gêner l'accès au téléski des Rines).
 - Ne pas stationner dans l'aire d'arrivée des tracés pour éviter les collisions.
- 11- Les coureurs devront avoir un forfait saison AGS valide pour les entraînements sur la station de l'Alpe du Grand Serre.
Pour les entraînements ou stages se déroulant sur d'autres stations (Huez, 2 Alpes, Vaujany,...) les forfaits achetés par le Ski Club AGS (y compris les forfaits nécessaires aux coachs si non gratuité) seront refacturés aux familles participantes au prorata des participants.
- 12- **Respecter les règles du skieur pour la bonne image du ski club:**
- Respecter les consignes des téléskis (pas de slalom, pas de sauts, pas de lâcher de perche avant la fin.
 - Respecter le balisage et les instructions des pisteurs.
 - Ne pas se précipiter, doubler ou bousculer dans les files d'attente aux remontées mécaniques.
 - Les files "réservé écoles de ski" ne peuvent être utilisés qu'après accord explicite du coach et à la condition de laisser la priorité aux cours de ski de niveau inférieur.
 - Ralentir avant le bas et intersections des pistes pour ne pas provoquer d'incident ou accidents avant le départ des remontées mécaniques.
 - Les coureurs skient rapidement, ceci peut être la cause d'accidents graves. Il est nécessaire d'en prendre conscience.
- 13- La pratique du ski de compétition est un sport contraignant pour les parents, qui doivent participer aux transports, emmener les coureurs aux points de rassemblement, aux courses ...
- 14- Le respect et l'entraide entre coureurs (petits et grands) sont indispensables pour une bonne ambiance dans le club. Toute insulte, bagarre, parole, ou autres agissements jugés comme malsains ou irrespectueux pour la vie du groupe par l'entraîneur ou un dirigeant du club, (valable envers tout le monde même les autres touristes) seront sanctionnés par une exclusion temporaire, voire définitive du Ski Club sans préavis ni justification. De plus, la consommation de tabac, d'alcool, ou autre substance illicite sur les lieux des entraînements et des courses sera systématiquement sanctionnée.
- 15- Les parents doivent être à l'écoute des coureurs et informer les entraîneurs s'il y a un problème (fatigue, école ...). Ne pas forcer les coureurs, respecter la volonté des coureurs (motivation ...).
- 16- Si un coureur est malade ou a un empêchement pour un stage, en aviser le plus rapidement les responsables.
- 17- **Blessure avant saison et en cours de saison :**
Dans tous les cas, la licence et l'adhésion restent dues une fois l'inscription effective.
Un avoir sur la cotisation, reporté sur la saison suivante, pourra avoir lieu en cas de blessure suivant les règles définies ci-dessous :
- Si blessure après l'inscription et sans reprise de la saison--> avoir de la cotisation totale
 - Si blessure avec interruption et reprise en cours de saison-->Aucun avoir.
 - Si blessure avant saison et reprise avant le premier jour de stage de février-->Aucun avoir.
 - Si blessure et reprise à partir du premier jour de stage de février --> avoir de cotisation de 180 euros
 - Si blessure intervient avant le premier jour de stage de février --> avoir de cotisation de 180 euros
 - Si la blessure intervient après le premier jour de stage de février-->Aucun avoir.
- 18- La plupart des coureurs ont une tenue aux couleurs du SKI CLUB, il est facilement repérable, il doit alors avoir une conduite exemplaire d'autant plus qu'il est un bon skieur. **Il doit donner l'exemple.**
- 19- **Entretien son matériel :**
- Farter régulièrement les skis et affûter les carres quand cela est nécessaire.
 - Avant de ranger les skis essuyer les carres pour éviter qu'ils rouillent.

En conclusion : le sport de compétition doit être perçu comme un moyen d'éducation qui apporte un certain style de vie et surtout une ouverture d'esprit chez ses participants. L'entraîneur en est l'éducateur. Les entraîneurs du SKI-CLUB prennent et prendront leur rôle à cœur et le rempliront au mieux. Alors sachez, chers coureurs et chers parents qu'ils méritent votre confiance et qu'ils s'investiront à fond pour vous, si vous, coureurs, parents vous leur en donnez les moyens.

Rappel : Tout manquement à ce règlement pourra être sanctionné. Le non-respect des consignes de sécurité pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive d'un coureur.

Accusé de réception à remettre avec le dossier d'inscription

Saison 2025-2026



ASSURANCE : Je certifie avoir été informé et pris connaissance des conditions d'assurance allant de droit avec la prise de la licence FFS correspondante à mon activité au sein du Ski-Club de l'Alpe du Grand Serre.

Je certifie avoir pris connaissance de la notice FFS 2025-2026 et avoir compléter et signé le partie « RUBRIQUES À COMPLÉTER OBLIGATOIREMENT PAR LE LICENCIÉ OU SON REPRÉSENTANT LÉGAL POUR LES MINEURS/MAJEURS PROTÉGÉS :

OUI / NON *Rayer la mention inutile*

COMPÉTITIONS : L'inscription aux courses est payée par le club dans la limite du poste budgétaire dédié à cet effet et précisé en début de saison. Les autres frais sont à la charge des participants. Des frais occasionnés au club par un désistement tardif seront facturés aux personnes concernées à la fin de la saison.

TRANSPORT : J'autorise mon enfant à être transporté occasionnellement par les entraîneurs, les dirigeants du club ou des parents de coureur dans le cadre des compétitions ou entraînements, et dégage la responsabilité desdits transporteurs.

OUI / NON *Rayer la mention inutile*

En cas de refus vous devrez vous-même, assurer le transport de votre enfant.

SKI HORS PISTE :

Dans le cadre des entraînements du ski club, dans un but de progression technique et de connaissance du milieu montagnard, les entraîneurs seront parfois amenés à proposer des descentes de ski hors pistes ainsi que des descentes de ski freestyle (saut de bosses et autres pratiques assimilées).

Ces pratiques ludiques plaisent beaucoup aux jeunes coureurs, ils ne doivent cependant pas oublier qu'il s'agit toujours d'un entraînement du ski club et non de ski loisirs en pratique libre.

En fonction des conditions et du terrain de pratique, l'entraîneur pourra imposer d'emporter le matériel de sécurité hors pistes aux participants (Détecteur de Victimes d'Avalanche + Pelle + Sonde).

Ces descentes ne sont jamais obligatoires, l'entraîneur proposera systématiquement une solution de descente alternative (sur piste sécurisée, sans bosses à sauter).

Seuls les coureurs dont les responsables légaux ont signé l'autorisation parentale pourront participer aux descentes de ski hors pistes.

J'autorise mon fils ou ma fille à pratiquer le ski hors pistes dans le cadre des entraînements du ski club :

OUI / NON *Rayer la mention inutile*

SOINS MEDICAUX - INTERVENTIONS CHIRURGICALES :

Je déclare avoir :

- **Fourni un certificat médical lors de l'inscription de la saison en cours considérée**
- **Répondu NON à toutes les questions du Questionnaire de santé.**

Rayer la mention inutile

J'autorise l'accompagnateur à faire pratiquer les soins nécessaires en cas de besoin. Ns° de téléphone à joindre en cas d'urgence : OU

J'autorise mon enfant à être hospitalisé et donne un accord d'intervention chirurgicale au chirurgien vers lequel sera dirigé mon enfant en cas d'absence du ou des parent(s) et en situation d'urgence décisionnelle vitale.

Je m'engage aussi à remplir la fiche sanitaire de liaison nécessaire pour les stages et téléchargeable sur le site internet du Ski-Club.

PHOTOS ET DROITS A L'IMAGE : j'autorise le ski club à utiliser les photos des coureurs prises par les membres du club ou presse et à les diffuser sur le site internet du club et articles de presse.

OUI / NON *Rayer la mention inutile*

Je soussigné Nom, Prénom du coureur :

M'engage à respecter le règlement ci-dessus, le

Signature du coureur :

Signatures des parents ou responsable légal si mineur :

(Ecrire à coté de chaque signature : lu et approuvé)